

Paris : l'arrêté anti-alcool n'arrête pas les fêtards du canal



C'est une mesure qui pourrait faire pschitt ! Un nouvel arrêté préfectoral stipule que dorénavant la vente à emporter d'alcool, ainsi que sa consommation sur la voie publique, est interdite de 21 heures à 7 heures tout le long du canal Saint-Martin (X^e) et plus seulement sur une partie. L'amende encourue est de 35 EUR, frais de justice inclus. Une sanction peu appliquée : depuis le début du mois de mai, seules cinq personnes ont été verbalisées. Il faut dire que la tâche est immense et les effectifs de police encore limités.

Samedi dernier, ils n'étaient que trois policiers, épaulés par une petite dizaine d'inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, pour surveiller les centaines de noctambules qui festoyaient au bord de l'eau. « Nous distribuons surtout des sacs en papier pour les inciter à ramasser leurs débris », reconnaît un fonctionnaire de la Ville. « Ça sert aussi pour le vomi », ajoute-t-il, goguenard.

A côté des assiettes de chips et de cacahuètes, les bouteilles, pourtant interdites, ne manquent pas. « On vient ici pour pique-niquer et boire des coups parce qu'il fait plus frais que chez nous ou dans les bars », explique Chloé, une jeune fille qui ne voit pas où est le mal. « Le problème du canal, explique un major du commissariat, c'est que les débuts sont bon enfant mais qu'après minuit tout ça finit en viande saoule ! »

Au plus fort des week-ends d'été, jusqu'à 4 000 personnes se massent le long des berges. Violences, nuisances sonores, dégradations, vols, agressions sexuelles... Le commissariat a même eu à déplorer des noyades. Le mois dernier, un marginal qui voulait se baigner a été retrouvé mort. Sabas, fêtard de 19 ans, qui habite quai de Jemmapes, « voit régulièrement les week-ends un mec sauter du pont et regagner la rive à la nage sous les encouragements du public ». Interdite, la baignade est sanctionnée d'une amende de 60 €.

« On n'en peut plus », s'insurge Alain Turkieltaub, un riverain « aux premières loges ». « Les soirs de chaleur, en plus du double vitrage, on doit dormir avec des bouchons d'oreilles. Dès fois, quand je suis bien fatigué, plaisante-t-il, je prie pour qu'il pleuve ! Et je ne vous parle pas de l'état du canal le lendemain matin. Un champ de ruine jonché de tessons de bouteilles. » Le riverain n'incrimine pas la police « débordée », selon lui. « On n'est pas assez nombreux, confirme le major.

Dès qu'on interpelle un jeune en état d'ivresse ou qu'on veut saisir une guitare, la foule se regroupe. C'est tout juste si ça ne crée pas une émeute ! » « Il faut plus de patrouilles de police, mais aussi davantage de prévention de la part de la Ville afin de limiter les phénomènes d'alcoolisation massive », estime Rémi Féraud, le maire PS du X^e.

Le Parisien